

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Entretien

Laurent Jourdan

« Les tribunaux de commerce sont en ordre de bataille »

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

Page 6

Elvire Fabry

« Régler tous les sujets du Brexit en 8 mois, c'est injouable »

Propos recueillis par Nicolas Kirilowits

DOCTRINE

Page 9

■ Baux commerciaux

Delphine Antoine

Covid-19 : le grippage des loyers commerciaux

CULTURE

Page 15

■ Exposition

Didier Du Blé

Soleils noirs

ACTUALITÉ

Entretien



« Les tribunaux de commerce sont en ordre de bataille » 15329

Entretien avec Laurent JOURDAN, avocat au barreau de Paris, spécialiste du droit des entreprises en difficultés, associé du cabinet Racine

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

Spécialiste du droit des entreprises en difficultés depuis 1994, Laurent Jourdan enseigne cette discipline à l'école de Sciences politiques de Paris. Il compte parmi ses clients des marques comme Brandt, Fram, IKKS, les abat-toirs Gad ou le diffuseur de presse Presstalis, qui vient de déposer le bilan. Pour les Petites Affiches, il livre sa vision de la crise économique liée au coronavirus, et analyse les avantages et inconvénients des différentes procédures collectives pour les entreprises en difficulté.

Les Petites Affiches : Comment travaillez-vous en cette période de confinement ?

Laurent Jourdan : L'activité est très soutenue. Aux dossiers que l'on avait déjà, et pour lesquels les difficultés se sont aggravées, est venu s'ajouter un amas de nouveaux dossiers liés à une cascade de difficultés sur des secteurs bien identifiés : l'hôtellerie-restauration bien sûr, mais aussi le pétrole et le retail, déjà en grande difficulté avant la crise. Les mesures gouvernementales, prises très rapidement, ont conduit à la mise sous cloche d'un grand nombre d'entreprises pendant la période de confinement. On a déclaré l'état de cessation de paiement, réinjecté de la trésorerie, décalé le paiement de l'Urssaf, mis en place les dispositifs de chômage partiel lorsque c'était possible.

Nous redoutons la sortie de crise. Il faudra alors à la fois payer tout ce qu'on aura décalé, rembourser les emprunts et financer la reprise. Les entreprises vont manquer de liquidités. Lorsque ces mesures exceptionnelles vont prendre fin, nous risquons d'enregistrer un accroissement des défaillances.

LPA : Pensez-vous que les mesures prises par l'État permettront de sauver les entreprises ?

L.J. : L'État a réagi extrêmement vite, ainsi que les tribunaux de commerce et les professionnels du secteur aussi.

Suite en p. 3

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

Journal
la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34